



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 2 mai 2023*

DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**OBJET : Plan de financement : projet de redynamisation et de soutien aux commerces dans les Quartiers Prioritaires de la Ville**

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Miche ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

**ABSENTS :** Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI.

**POUVOIRS : -**

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement : projet de redynamisation et de soutien aux commerces dans les Quartiers Prioritaires de la Ville**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de politique de la ville ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de développement économique ;

Considérant le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 21 mars 2023 relatif à la Dotation Politique de la Ville pour 2023 et son annexe, la note d'information du 13 février 2023 du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Considérant le projet de redynamisation et de soutien aux commerces dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

- Le projet de redynamisation et de soutien aux commerces dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- Le plan de financement du projet comme suit :

**Dépenses en € HT** 20 000,00 €

**Recettes**

Etat-DPV	100%	20 000,00€
----------	------	------------

- La demande de financement auprès de l'Etat, notamment la Dotation Politique de la Ville 2023 ;

Bureau du 2 mai 2023

**OBJET : Plan de financement : projet de redynamisation et de soutien aux commerces dans les Quartiers Prioritaires de la Ville**


**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **04 MAI 2023**  
et publication ou notification  
du **04 MAI 2023**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora M  GIRAOU